



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°3 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	21/08/2025
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, , PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
Assistent	TRUFFAUT Louise
Excusé :	FROGER Alain

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°2 du 24/07/2025 est approuvé.

2. Numérotation D1, D2, D3 et D4

Après la publication des calendriers, des clubs qui n'avaient rien demandé lors des engagements ni par Footclubs, ni par le formulaire de desiderata, ont sollicité les services administratifs et la commission pour satisfaire leurs vœux tardifs.

Il est plus difficile de donner satisfaction après la publication des calendriers.

Il est important pour les clubs de respecter les dates d'engagements afin d'éviter tous ces travaux supplémentaires aux services administratifs...

3. Féminines – D1F

1- Equipe manquante

Suite à la fusion de l'équipe de Bouchemaine ES et du GF Beaucouzé, l'équipe du GF Chalonnais Pomjeannais intègre le championnat de D1 F.

2- Validation des engagements en D1 F

Toutes les équipes disposant d'un effectif suffisant, la commission valide leurs engagements :

1	ANGERS NDC	1	502159
2	CHOLET SO	1	500106
3	GF BEAUCOUZE OUEST	1	564845
4	GF BEAUPREAU EN MAUGES	1	560763
5	GF CHALONNES POMJEANNAIS	1	564289
6	GF SEGRE LE LION CANDE	1	582580
7	LES VERCHERS ST GEORGES	1	550145
8	MONTILLIERS ES	1	521555
9	MONTREUIL JUIGNE BENE	1	544109
10	TIERCE CHEFFES AS	1	550733

3- Championnat D1 F – Phase 1

La commission établit la numérotation en respectant au mieux les desideratas des équipes.

Le championnat féminin se déroulera en 2 phases.

Phase 1 : D1 F et D2 F

- Les équipes sont réparties en 2 divisions :
 - La D1 F : 1 poule de 10 équipes.
 - La D2 F : Répartition et déroulement en fonction de la validation des engagements au 31 août.
- En D1 F 1^{ère} phase, les équipes se rencontrent sur un seul match aller seulement soit 9 matchs par équipes.
- A l'issue de cette phase :
 - Les 6 premières équipes de D1 F seront qualifiées pour la 2de phase en D1 F
 - Les 4 dernières équipes de D1 F seront reversées pour la 2de phase en D2F

La 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase de D1 F se déroule le **dimanche 7 septembre.**

La 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase de D2 F se déroule le **dimanche 21 septembre.**

Phase 2 : D1 F

- Les équipes se rencontrent à l'intérieur de chaque poule par matchs Aller-Retour soit 10 matchs
- A l'issue de cette phase :
 - Le 1^{er} de la D1 F jouera le match de barrage pour l'accession à la R2 F

4. Féminines – D2 F

1- Cas particulier

La commission a donné son accord aux équipes du GF Chalonnais Pomjeannais et du GF Beaucozé Ouest pour la création d'une équipe en entente entre les 2 groupements.

C'est un accord à titre exceptionnel et expérimental.

Le GF Chalonnais Pomjeannais assurera la gestion de cette équipe aussi bien pour les matchs à domicile que pour les rencontres à l'extérieur.

Le suivi des rencontres se fera uniquement sur feuille de match papier qui devra parvenir au district dans les formes et les délais.

Le bureau du Codir a validé la proposition de la commission dans son PV N°1.

2- Engagements validés en D2 F au 21/08/2025 : 14 équipes

1	Ent CHALONNES BEAUCOUZE	2	564289	Validation engagement ok
2	Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1	590115	Validation engagement ok
3	Ent MONTREUIL JB AVRILLE	2	544109	Validation engagement ok
4	Ent St HILAIRE CORON	1	553233	Validation engagement ok
5	GF GESTE-TILLIERES	1	564116	Validation engagement ok
6	GF MURSMELAINE JUIGNE	1	565158	Validation engagement ok
7	GF OREE FOOTBAL	1	564391	Validation engagement ok
8	GF SEVREMOINE	1	564455	Validation engagement ok
9	MAYBELEGER FC	1	561164	Validation engagement ok
10	MONTILLIERS ES	2	521555	Validation engagement ok
11	SOMLOIRYZERNAY CP	1	581348	Validation engagement ok
12	ST SYLVAIN D'ANJOU AS	1	524869	Validation engagement ok
13	VAL D'ERDRE AUXENCE	1	582181	Validation engagement ok
14	VALANJOU AS	1	521110	Validation engagement ok

3- Engagements en attente de validation en D2 F : 3 équipes

1	LES PONTS DE CE AS	1	522735	Effectif insuffisant
2	SAUMUR OFC	1	548899	Effectif insuffisant
3	TRELAZE FOYER	2	513166	Effectif insuffisant

4- Conditions d'engagement au 21/08/2025

Les clubs de D2 F ont jusqu'au 31 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagement.

5. Engagements en Coupe

La date limite des engagements était fixée au **18 août**.

a) Rectificatifs des engagements

La commission procède à la modification des équipes mal engagées :

- St André St Macaire FC 2 remplacé en Challenge de l'Anjou par St André St Macaire FC 3
- St André St Macaire FC 3 retiré de la Coupe des Réserves et mis en Challenge Anjou
- Angers Intrépide 2 retiré de la Coupe des Réserves et gardé en Challenge Anjou
- Saumur Bayard AS retiré de la Coupe des Réserves et gardé en Challenge Anjou
- Seiches Marcé AS 2 retiré de la Coupe des Réserves

- Angers SCA 2 retiré de la Coupe des Réserves et gardé en Challenge Anjou
- Angers HSA 2 retiré de la Coupe des Réserves et gardé en Challenge District HS
- Cantenay Epinard US 2 retiré de la Coupe des Réserves et gardé en Challenge District HS.
- Chateauneuf US engagé en Coupe Pays de Loire retiré du Challenge District HS
- La Possosavenière 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- La Romagne Roussay 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- Martigné ES Layon 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- St Barthelemy Foot 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- St Florent Ble 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- Tout Maulevrier 2 mis à la place de Tout Maulévrier 1 en Coupe des Réserves
- Vivy Neuillé AS 2 retiré du Challenge District HS mis en Coupe des Réserves
- ...

b) Challenge de l'Anjou – Phase 1 par poules :

- 29 équipes réserves possibles.
- **26 équipes engagées**

La commission répartit les équipes réserves de Ligue engagées en **4 poules de 5 équipes et 1 poule de 6 équipes.**

Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule intégreront le tableau final soit **15 équipes.**

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

c) Coupe des Réserves –Phase 1 par poules :

- 54 équipes possibles.
- **51 équipes engagées**

La commission répartit les équipes réserves engagées en **6 poules de 6 équipes et 3 poules de 5 équipes.**

Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule et les 5 meilleurs 4èmes se qualifieront pour les 1/16èmes de finale.

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

d) Challenge du District Hubert SOURICE –Phase 1 par poules :

La commission effectuera le tirage des poules lors de la prochaine réunion.

La date limite des engagements du Championnat D5 est fixée au 31 août.

1^{ère} journée : Dimanche 14 septembre

6. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2025/2026

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club **d'ANGERS NDC :**

- Un muté supplémentaire dans son équipe 1,
- Un muté supplémentaire dans son équipe 3.

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend

connaissance de la décision du club de **CHATELAIS NYOISEAU** :

- Un muté supplémentaire dans son équipe U15.

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club des **PONTS DE CE** :

- Un muté supplémentaire dans son équipe Senior F.

7. Tableau d'accessions et rétrogradations

La commission établit le tableau d'accessions et rétrogradations pour la fin de saison 2025-2026.

8. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



**Mail d'AUBRY CHAUDRON,
Reçu le 01/08/2025**

La commission prend connaissance.
Le président a répondu.



**Mail d'ANGERS SCA,
Reçu le 01/08/2025**

La commission prend connaissance.
Le président a répondu.



**Mail de NEUILLE INTREPIDE,
Reçu le 19/08/2025**

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Prochaine(s) réunion(s) :

Jeudi 4 septembre 2025 à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER